

Mai 2024

TERRITOIRE



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Table des matières

EDITORIAL	3
LA STRUCTURE DU SCOT EN 2023	4
2023 : TROISIEME ANNEE DU MANDAT	5
LE BUREAU SYNDICAL	5
LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES	7
LES COMMISSIONS THEMATIQUES	8
AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES	9
BUDGET 2023	10
REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040	12
LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT ₃ E)	12
2023 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE	15
UNE STRATEGIE DE MOBILISATION	15
L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE	16
VEILLE JURIDIQUE	17
LA TRAJECTOIRE DU PCAET : VERS UNE NEUTRALITE CARBONE A HORIZON 2050	18
MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME	20
AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	20
ACTUALISATION DE LA BOITE A OUTILS PLU	22
MISSIONS HABITAT/FONCIER	23
AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME A VOCATION RESIDENTIELLE ET MIXTE	23
SUIVI DES PROJETS DE RENOVATION DES CITES MINIERES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)	23
REFLEXION PREALABLE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)	24
MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES	25
ETUDE SUR LA PRESERVATION DU CYCLE DE L'EAU	25
MISSIONS MOBILITE	26
MISSIONS COMMERCE	27
AUTORISATIONS COMMERCIALES	27
SUIVI DES DISPOSITIFS ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITE VILLE DE DEMAIN	28
MISSIONS TRANSITION ENERGETIQUE ET AIR	29
MISSIONS SOBRIETES	29
MISSION ENERGIE COLLECTIVITES (SEC)	31
MISSION ENERGIE RENOUVELABLE	36
MISSION CLIMAT ENTREPRISES	37
LE SCOTET VOUS : COMMUNICATION	38
COMMUNICATION DE LA STRUCTURE	38
LE SCOT SUR LES RESEAUX	38
LES INTERVENTIONS DU SCOT EN 2023	39
LE SCOT ET...SES PARTENAIRES	39
LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT	39
LA REGION HAUTS-DE-FRANCE	39
LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT	39
ANNEXES	41

EDITORIAL

Les points essentiels à retenir de l'année

En cette année 2023 et après l'adoption du SCoT en 2019 et du PCAET en 2020, la période de mise en œuvre du projet de territoire et la mise en place des actions de mobilisation se poursuit.

Celle-ci s'appuie sur la conception et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation. Ainsi l'année 2023 a été marquée par la publication des livrets « des actions de sobriété dans ma commune » et « des actions de sobriété dans mon entreprise » et la diffusion de la plaquette de présentation du Service Energie Collectivités dans le cadre de la préparation de la nouvelle période.

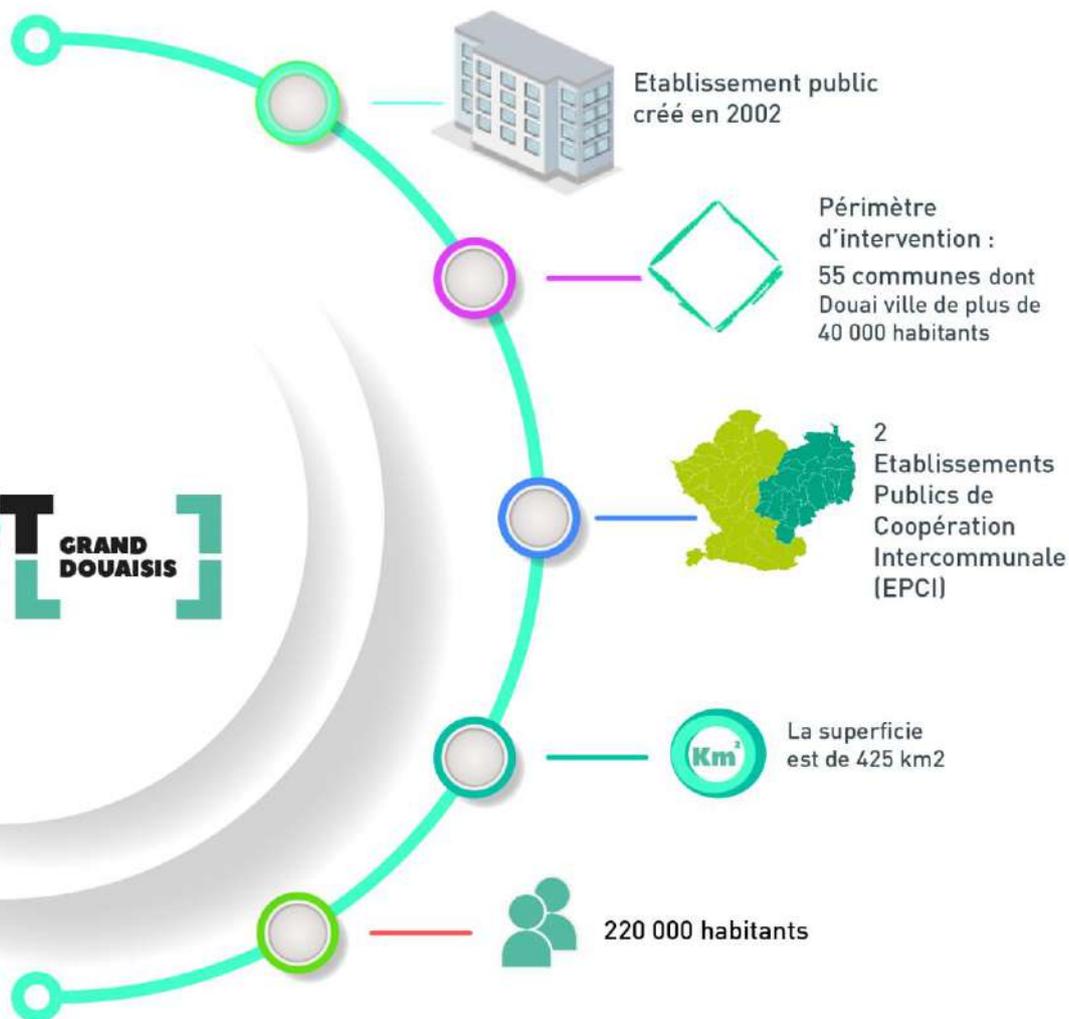
Au-delà de ces outils pédagogiques, l'équipe technique a su mobiliser son réseau de partenaires, la force de son expertise, sa connaissance du territoire et ses compétences pour que les autres missions puissent se poursuivre. Cette ingénierie réactive, à l'écoute des demandes des élus a renforcé sa présence sur le terrain. Le SCOT Grand Douaisis s'est particulièrement mobilisé dans la rédaction d'un Porter A Connaissance de ma stratégie foncière du Grand Douaisis dans le cadre de la territorialisation de la réduction de l'artificialisation des sols (à 2050 objectif du Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 de la loi Climat et Résilience).

Sur le volet prospectif, l'année passée a été marquée par le lancement de l'étude pour la préservation de la ressource en eau et la préparation de la consultation en vue de la réalisation d'un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur.

2023 a confirmé notre capacité collective (élus et techniciens) à rebondir, à s'investir avec énergie sur de nouvelles thématiques pour faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique.



LA STRUCTURE DU SCOT EN 2023



2023 : TROISIEME ANNEE DU MANDAT

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est formé par deux EPCI membres : Douaisis Agglo (DA) et la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Suite à la modification des statuts en 2019, ces EPCI sont représentés au Comité syndical par 62 délégués : 40 pour Douaisis Agglo et 22 pour Cœur d'Ostrevent.

Ces élus sont désignés par les EPCI membres.

Le Comité syndical s'est réuni à 5 occasions en 2023 :

- 30 janvier : débat d'orientation Budgétaire ;
- 27 mars : budget Primitif 2023;
- 19 juin : rapport d'activité, compte administratif et de gestion, tableau des effectifs et évolution des statuts ;
- 09 novembre : élection des Vice-présidents
- 22 décembre : autorisation de mandatement.

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet du SCOT <https://grand-douaisis.com/centre-de-ressources/#deliberations> ou sont disponibles sur demande et rendez-vous au SCOT.

Le Bureau Syndical s'est réuni à 8 occasions en 2023 :

- 18 janvier ;
- 08 mars ;
- 12 avril ;
- 05 mai ;
- 13 juin ;
- 6 septembre ;
- 04 octobre ;
- 15 novembre.

LE BUREAU SYNDICAL

Le comité du 22 juillet 2020 a ainsi procédé à l'unanimité à l'élection de son Président : M Lionel COURDAVAULT et à l'élection des membres du comité syndical à savoir :

- Président : M Lionel COURDAVAULT
- 1^{er} Vice-Président aux finances : M Claude MERLY
- 2^{ème} Vice-Président à l'environnement et biodiversité : M Raphaël AIX
- 3^{ème} Vice-Président au développement économique et commerce : M Bernard GOULOIS (jusqu'au 18 juin 2024) puis M Thierry GOEMINNE (à compter du 9 novembre 2023).
- 4^{ème} Vice-Président au Paysages, patrimoine et tourisme : M Julien QUENNESSON
- 5^{ème} Vice-Président à la Transition Energétique et au Climat : M Gilles BARBIEUX (jusqu'au 28 juin 2024) puis Mme Florence GEORGES (à compter du 9 novembre 2024)
- 6^{ème} Vice-Président à l'Habitat et au foncier : M Laurent KUMOREK
- 7^{ème} Vice-Président aux transports, aux mobilités et au numérique : M Jacques MICHON
- 8^{ème} Vice-Président : à la santé, à la qualité de l'air et à la filière agricole : Mme Marie CAU

- 9 assesseurs : Mme Caroline BIENCOURT (1^{er}), M François CRESTA (2^e), M Jean-Marc RENARD (3^e), M Dimitri WIDIEZ (4^e), M Yves MAITTE (5^e), Mme Anissa BOUCHABOUN puis Mme Nadine MORTELETTE (à compter du 9 novembre 2023) (6^e), M Djamel BOUTECHICHE (7^e), M Christian BULINSKI (8^e), M Ludovic VALETTE (9^e)

Le Président et les Vice-Présidents

31 Décembre 2023



M. Lionel Courdault
Président

Claude Merly
1^{er} Vice-Président

M. Raphaël Aix
2^e Vice-Président

M. Thierry Goeminne
3^e Vice-Président

M. Julien Quenesson
4^e Vice-Président

Mme Florence Georges
5^e Vice-Président

M. Laurent Kumorek
6^e Vice-Président

7^e Vice-Président

Mme Marie Cau
8^e Vice-Président



LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

Désignation des 11 membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La CAO se réunit pour les marchés à procédure formalisée c'est-à-dire à la date du 1^{er} janvier 2022, les marchés de fournitures et de service supérieurs ou égal à 221 000€ HT

Membres désignés de la CAO	
Membre de droit : Président	
Membre 2 : Caroline BIENCOURT (DA)	Membre 7 (suppléant) : Laurent KUMOREK (DA)
Membre 3 : Thierry GOEMINNE (DA)	Membre 8 (suppléant) : Nadine MORTELETTE (DA)
Membre 4 : Jean-Marc RENARD (DA)	Membre 9 (suppléant) : Ludovic VALETTE (DA)
Membre 5 : Claude MERLY (CCCO)	Membre 10 (suppléant) : François CRESTA (CCCO)
Membre 6 : Christian BULINSKI (CCCO)	Membre 11 (suppléant) : Yves MAITTE (CCCO)

Désignation des représentants du SCOT aux instances extérieures

Le SCOT est représenté dans plusieurs structures du territoire.

Structures	Représentant du SCOT
Commission locale de l'eau SAGE Scarpe Aval	Monsieur Raphaël AIX
Parc Naturel Régional Scarpe Escaut	Madame Marie CAU
Comité consultatif des réserves régionales de notre territoire	Madame Marie CAU et Monsieur Raphaël AIX
Commission départementale d'aménagement commercial	Monsieur Thierry GOEMINNE
Conférences Intercommunales du Logement des EPCI	Monsieur Laurent KUMOREK



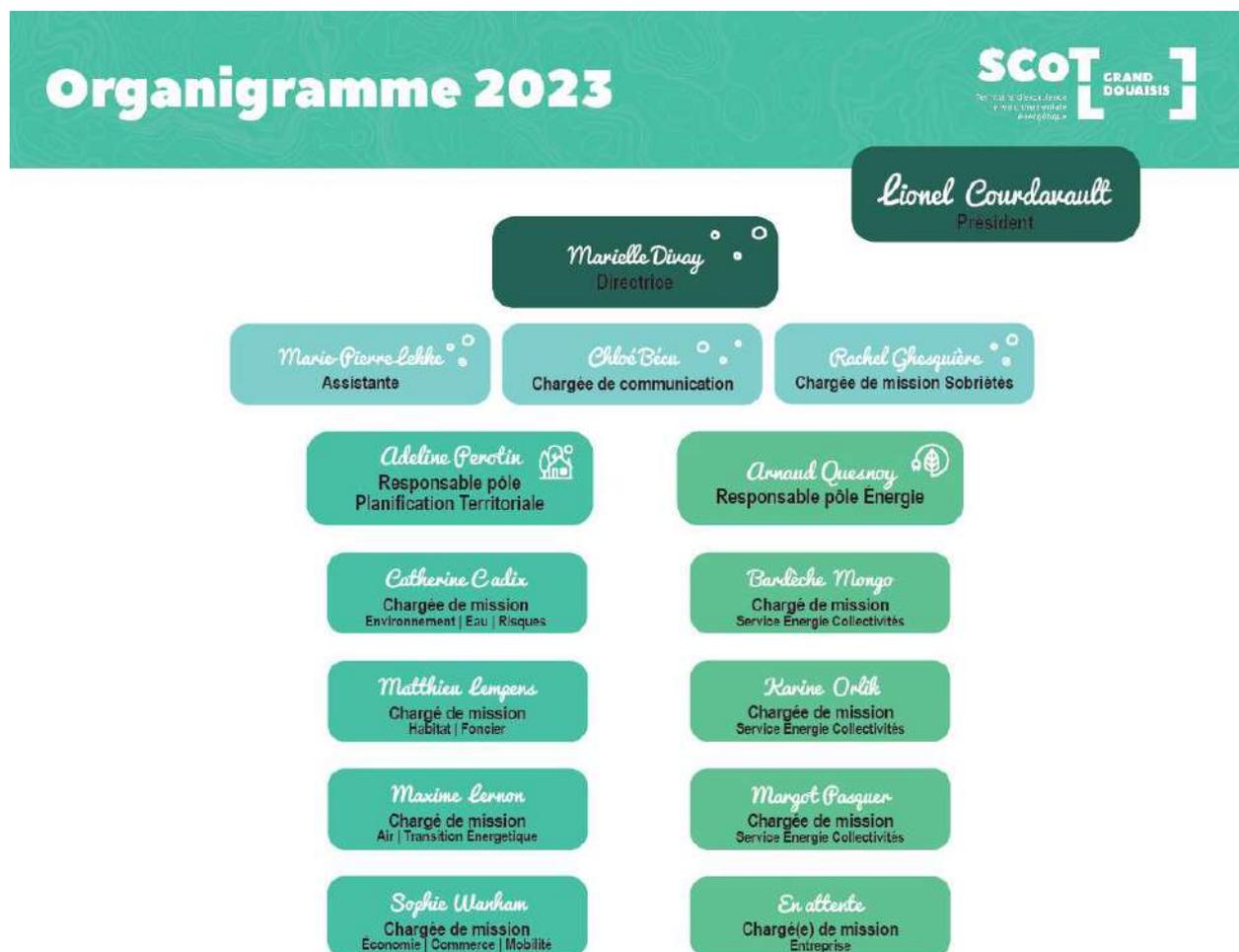
LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Début 2021, les 7 Commissions Thématiques ont été installées et sont présidées par les Vice-présidents en charge de la thématique. Leur organisation est définie par le Vice-président pour ce qui concerne le format, l'horaire et la fréquence de celles-ci. Le Vice-président est assisté par l'équipe technique du SCOT pour l'organisation des commissions. Les membres des commissions ont eu l'occasion de s'inscrire à une ou plusieurs commissions pour la durée du mandat.

Commission Thématique	Vice-président	Membres
Habitat-Foncier	Monsieur Laurent KUMOREK	S. LANCLU, JM RENARD, L. VALETTE, H. JARUGA, A. PIESSET, F. CHRETIEN
Environnement-Biodiversité	Monsieur Raphaël AIX	B. GOULOIS, C. WALLARD, G. BARBIEUX, D. GAMBIEZ, L. VALETTE, Y. PIQUOT
Développement Economique Commerce	Monsieur Thierry GOEMINNE	J. MICHON, C. BIENCOURT, L. DESMONS, JM SZATNY, R. MARTINOWSKI, H. DERASSE
Transition énergétique et climat	Madame Florence GEORGES	B. GOULOIS, R. AIX, A. DUPONT, D. GAMBIEZ, R. MINNENS, L. VALETTE, L. ILSKI, D. WIDIEZ, C. BIENCOURT, S. STIERNON
Patrimoine, Paysages et Tourisme	Monsieur Julien QUENESSON	A. DUPILET, A. DUPONT, S. STIERNON
Mobilité et Numérique	Monsieur Jacques MICHON	L. ILSKI, L. DESMONS, M CAU
Santé, Air et Agriculture	Madame Marie CAU	R. AIX, N. MORTELETTE, D. WIDIEZ, M. DOZIERE, A. MOHAMMED



AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES



L'équipe technique se compose en 2023 de 14 membres.

Ainsi au 31 décembre 2023, l'équipe est répartie comme suit :

- Direction : directrice, chargée de communication, chargée de mission sobriétés et assistante
- Pôle urbanisme : 1 responsable et 4 chargés de mission
- Pôle énergie : 1 responsable, 3 chargés de mission énergie (CEP), 1 chargée de mission entreprises

A noter que le poste de chargé de missions entreprise rattaché au pôle Energie n'est pas pourvu fin 2023.

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle organisation de la structure suite à la mutation de Capucine Leclercq.

Il a été proposé de renforcer le pôle urbanisme en lui confiant la mise en œuvre et le suivi du PCAET afin de mutualiser les diagnostics et bilans du projet de territoire. L'idée à terme est de proposer le portage d'un SCoT valant PCAET comme le permet l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020. Il devient donc un pôle dédié à la planification territoriale. Des travaux de remise à plat des portefeuilles d'expertise ont été menés avec la responsable du pôle et l'équipe conduisant à une nouvelle définition des fiches de postes de chacun.

Parallèlement, le pôle énergie-climat devient le pôle énergie et sera dédié à

- l'accompagnement des communes adhérentes au Service Energie Collectivités,
- au développement des EnR&Rs et au portage du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial,
- et à l'accompagnement des entreprises sur les sujets énergie et matière.

Un travail d'ajustement de la fiche de poste du responsable de pôle a été mené avant son recrutement.

BUDGET 2023

L'année 2023 est la troisième année de mise en œuvre du projet de territoire et est donc marquée par le déploiement d'une offre de service ajustée des équipes du SCOT pour accompagner les communes et les porteurs de projet. Conformément aux missions du SCOT, les principales actions menées pour l'année 2023 étaient :

- Les missions d'accompagnement et d'expertise du pôle urbanisme à destination des communes et des porteurs de projets ;
- La réalisation d'outils d'appropriation et de communication à destination des élus et des techniciens ;
- Les études structurantes (notamment sur la préservation de la ressource en eau, étude matière) ;
- Les actions de mise en œuvre de la stratégie Sobriétés... ;
- Le Service Energie Collectivité et de nouveaux sujets à développer (décret tertiaire ...) ;
- La veille réglementaire (loi Climat et Résilience, loi 3DS...).

Dépenses

En 2023, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la stratégie Sobriétés dans le cadre de notre conventionnement avec l'association Virage Energie, et finalisé l'Etude de Planification et Programmation Matière territoriale. Nous avons également externalisé la conception graphique et l'impression des livrets Sobriétés « Des actions de sobriété dans ma commune » et « Des actions de sobriété dans mon entreprise ».

Recettes

Les recettes du syndicat mixte sont issues :

- Des participations des collectivités membres, pour moitié au prorata de leur population ; l'autre moitié au prorata du potentiel fiscal ;
- Des subventions obtenues suite à des dépôts de dossiers de financement ;
- Des contributions des communes adhérentes au Service Energie Collectivité.

Rappel des missions de la structure

Extrait des statuts (article 1)

« *Le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale du Douaisis a pour objet*

- *De diriger les études conduisant à l'élaboration, la modification ou la révision du schéma de cohérence territoriale,*
- *D'approuver les décisions qui auront été arrêtées et ce dans les conditions fixées par l'article L 122-4 du code de l'urbanisme,*
- *D'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis,*
- *D'animer la dynamique climat du Grand Douaisis,*

- *La conduite d'études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie et du climat à l'échelle du territoire du SCOT Grand Douaisis,*
- *Et d'assister, dans le cadre de conventions, les collectivités membres ou leurs communes qui en formulent la demande, dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat. »*



REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040

Avant-propos : un SCoT et un PCAET précurseurs

De nombreux acteurs mettent en avant que la crise sanitaire et économique que nous connaissons est l'occasion pour nous tous, entreprises, investisseurs, citoyens, pouvoirs publics, de repartir sur de nouvelles bases et de concevoir nos modes de production et de consommation dans un meilleur respect de l'environnement.

Ces ambitions sont celles que nous avons déjà inscrites dans le SCoT et le PCAET bien avant.

Sans avoir un discours alarmiste, nous pouvons démontrer que réaliser le projet de territoire contribue à faire du Grand Douaisis un territoire plus résilient et plus fort face à de grands changements.

Anticiper et s'adapter impliquent des évolutions fortes dans nos modes de faire mais sont également sources de grandes opportunités ... un territoire plus robuste est un territoire plus résilient face aux autres crises qui arriveront (climatiques...).

LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT3E)

Au regard des actions menées sur le territoire depuis de nombreuses années en matière d'énergie-climat, les élus du Grand Douaisis ont souhaité engager le territoire dans une démarche volontaire et une ambition commune : faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique, (DT3E). Cette ambition a été le fil rouge des deux documents cadres constituant notre projet du territoire : le **SCoT** ainsi que le **PCAET**.

L'objectif étant de réduire les vulnérabilités de notre territoire, de le rendre plus résilient et de préparer l'adaptation du territoire au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources, cette ambition doit être diffusée dans tous les projets d'envergure menés sur le territoire.

Comment y participe la structure ? : la culture aménagement-climat-énergie au service du territoire

Parce que les **politiques publiques d'aménagement laissent une empreinte**, souvent très longue sur un territoire, une approche renouvelée de l'urbanisme avec un vrai changement de modèle devait intervenir depuis plusieurs années.

L'acte d'aménager est devenu sur le Grand Douaisis « un acte climatique » car l'aménagement d'aujourd'hui doit être pensé à travers le prisme des sobriétés et dans la perspective de rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

En effet, en impactant la façon d'habiter et de travailler, de consommer et de se déplacer, l'aménagement du territoire est déterminant sur nos modes de vie et donc sur nos consommations d'énergie et l'utilisation de nos propres ressources mais également de celles dont nous sommes dépendants.

Depuis plus de 10 ans, le SCoT et le Plan Climat sont devenus pour le Grand Douaisis les bras armés de cette ambition afin que l'aménagement du territoire permettent réellement :

- Une plus grande sobriété énergétique mais également de consommation des espaces (sobriété structurelle) ;
- L'intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets afin de préserver nos ressources ;
- Une mobilité durable et décarbonée, accessible à tous ;
- Une meilleure conciliation des usages du territoire ;
- Une autonomie énergétique du territoire ;
- L'amélioration des conditions de vie de nos habitants ;
- Une plus grande résilience du territoire aux effets du changements climatiques déjà perceptibles sur le territoire.

Atypique, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est le premier SCoT en France à avoir adossé à son SCoT dès 2009 une dynamique climat dont l'un des outils est le Plan Climat.

En inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité », le SCoT vise à inscrire le développement urbain dans la durabilité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

C'est au travers d'un document appelé SCoT, pour Schéma de Cohérence Territoriale que nous répondons aux grandes questions liées à l'aménagement de notre territoire. Le SCOT est un document d'urbanisme qui doit respecter un formalisme et une procédure bien définie, régie par le code de l'urbanisme. Engageant le territoire sur 20 ans, il permet de se doter de règles du jeu communes pour aménager le territoire.

Ainsi à l'horizon 2040, le SCoT détermine notamment les principes visant à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et fixe les grands principes orientations et objectifs d'aménagement qui devront être déclinés dans les documents d'urbanisme (Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU)) et par ricochet à tous les projets d'aménagement. Mais le SCoT c'est surtout une vision de ce que veulent les élus de leur territoire sur un temps long. Il a la lourde tâche d'être à la fois cohérent et de concilier les besoins d'habitat, d'économie, d'environnement, de mobilité, etc. afin de rendre le territoire plus attractif et plus durable.

L'objectif du SCoT est de **rendre cohérentes les politiques publiques d'aménagement** à l'échelle d'un grand territoire, pour nous le Grand Douaisis qui réunit la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et Douaisis Agglo. Il donne un cadre à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme. Il a été créé pour établir l'équilibre du territoire entre espaces ruraux et espaces urbains, entre artificialisation des sols, protection des paysages et espaces agricoles et naturels...

Vecteur d'un cadre de vie de qualité, les élus ont fait le choix de retranscrire dans le SCoT les orientations issues du Schéma de santé élaboré en 2018 en faveur d'un **urbanisme favorable à la santé** et celles issues du Plan **Paysage** élaboré en 2019 pour préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire.

Volontaires en matière **d'urbanisme commercial**, les élus du territoire ont fait le choix d'adosser au SCoT un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) alors même que la loi ne l'imposait pas

encore. La volonté des élus était d'organiser le développement de l'offre commerciale afin de répondre à la fois aux besoins des habitants et garantir la vitalité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Ces règles devront être respectées dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme sur le territoire. Elles s'imposent ainsi au PLU, PLH, PDU, devront être compatibles avec les orientations inscrites dans le SCoT et le DAAC.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ce changement sont au cœur des préoccupations de tous.

C'est en développant une **stratégie climat** depuis ses débuts, que le SCOT Grand Douaisis a su installer une véritable culture aménagement-climat, reconnue au niveau national.

Après un Plan Climat Territorial volontaire, les élus du SCOT ont décidé de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle Du Grand Douaisis (Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent ayant transféré la compétence d'élaboration au syndicat mixte).



Le **PCAET** est plus qu'un outil de planification. C'est une stratégie qui met en cohérence des actions climat-air-énergie ambitieuses avec un développement générant une activité économique, une attractivité territoriale et une qualité de vie pour ses habitants.

Cet **outil stratégique et opérationnel** permet à l'ensemble des forces vives du Grand Douaisis, dont les collectivités, de s'engager dans un mouvement commun en faveur de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Grand Douaisis a souhaité se saisir pleinement de cette opportunité offerte par la loi et donner au PCAET **trois ambitions** :

- Être conforme aux obligations fixées par les lois successives notamment en matière de transition énergétique et climatique dont la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;
- Engager le territoire sur une trajectoire climat-énergie ambitieuse, innovant et intégratrice ;
- Entrer en résonance avec les études territoriales ayant investi des champs novateurs (sobriétés, adaptation, santé, paysages...).

2023 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

UNE STRATEGIE DE MOBILISATION

Suite à la réalisation du bilan de nos missions courant 2020, on constate :

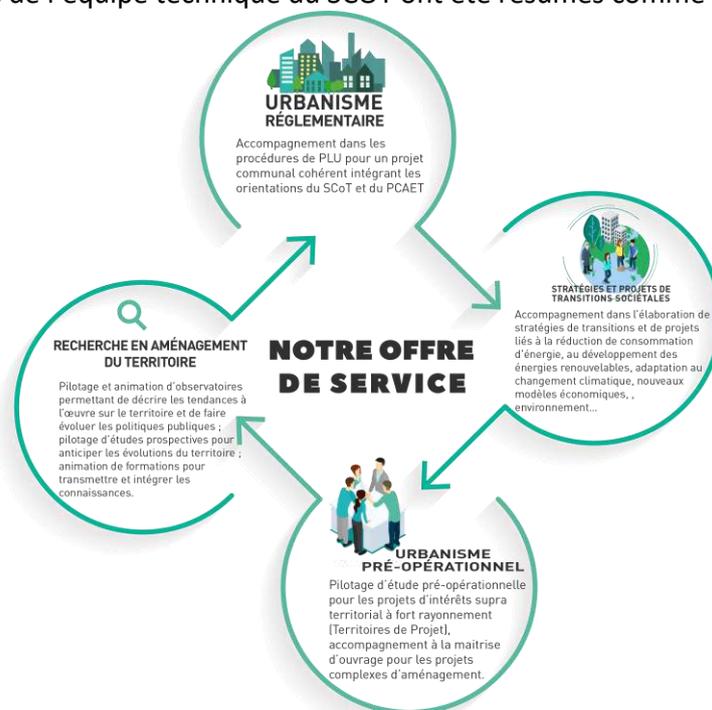
1. Une **évolution progressive des missions** : la structure est passée d'études « réglementaires » (habitat, environnement...) à des études sur des sujets innovants sur le domaine de la santé, l'adaptation, les énergies renouvelables, le paysage, le commerce, ou encore de programmation urbaine et dernièrement à une Etude de Planification et de Programmation « Matières » territoriale (E2PM) ce qui étend le champs de thématiques appréhendées ;
2. Une **nécessaire vulgarisation des études et documents structurants** ;
3. Une structure de **prospective animatrice** d'un projet de territoire ;
4. Le **caractère précurseur du SCoT et du PCAET** précurseurs au regard des besoins de la société en cas de crises ;
5. Des collectivités de plus en plus en **demande** de conseils et d'accompagnement.

A partir de ces constats, nous avons décidé de repenser notre approche et de revoir nos méthodologies et nos outils afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Mobiliser et favoriser le passage à l'action sur un nouveau projet de territoire ambitieux ;
- Rendre la structure plus visible pour initier et faciliter les projets ;
- Adapter les contenus en fonction des compétences et des besoins ;
- Ouvrir notre périmètre d'actions aux entreprises, grand public.

La définition de notre offre de service

Les champs de missions de l'équipe technique du SCOT ont été résumés comme suit :



Une équipe pluridisciplinaire dynamique et à l'écoute pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'urbanisme, de transitions, d'énergie...

Nos interventions s'appuient sur des documents de référence portés par les élus, les structures supra-territoriales et les partenaires du territoire : SCoT et PCAET.

L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE

REFLEXION SUR LE TERRITOIRE DE PROJET « EXPLOITER LE POTENTIEL OFFERT PAR LA PROXIMITE DE LA LIGNE DU BHNS SUR LA RD 645 »

Le SCoT identifie neuf territoires de projet qui sont, pour le Grand Douaisis, des lieux de transformation et de requalification du paysage urbain, en particulier dans l'arc urbain. La démarche de territoire de projet participe au développement d'un urbanisme de projet dont la vocation est de faire converger l'ensemble des acteurs vers une ambition commune sur des périmètres présentant des enjeux intercommunaux (attractivité, environnement, patrimoine urbain et paysager, mobilité et accessibilité, mixité sociale et renouvellement urbain...). Certains de ces territoires de projet sont en cours de mises en œuvre (revitalisation des centres-villes de Douai, Somain, Arleux...), pour d'autres des réflexions sont engagées (valorisation du terroir des Argales,...).

Afin d'impulser la mise en œuvre du SCoT et d'explorer ce que pourrait être l'aménagement du territoire à l'aune des évolutions législatives et de l'ambition « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique », il a été proposé de mener une réflexion sur le territoire de projet « Exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne du BHNS sur la RD645 ». Ce territoire de projet inscrit dans le SCoT révisé est le seul à ne pas avoir de réflexion engagée, de ne pas disposer d'une maîtrise d'ouvrage clairement identifiée et de couvrir les territoires de Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent.

Cette démarche exploratoire s'organise en deux phases :

- La 1ère consiste à réaliser un diagnostic multithématique des communes traversées par l'axe du BHNS ;
- La seconde vise à mener un travail exploratoire permettant de répondre aux enjeux identifiés et de proposer à terme des orientations d'aménagement.

Pour mener cette démarche, le SCOT Grand Douaisis a fait le choix de faire appel à des universitaires afin de bénéficier d'un regard neuf et favoriser l'innovation dans les propositions formulées. Aussi, le SCOT Grand Douaisis a accueilli :

- De mars à mai 2023, Amandine Favier, étudiante en licence de géographie et d'aménagement à l'université de l'Artois, afin de réaliser un diagnostic des communes traversées par l'axe (démographie, habitat, foncier, ...). Le rendu de ses travaux a pris la forme de « fiches communales » ;
- D'avril à septembre 2023, Victor Dupuis, étudiant en Master 2 « urbanisme et aménagement-parcours programmation, projet urbain et mobilité durable » à l'Institut d'Aménagement,

d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL), afin de réaliser un diagnostic à l'échelle de l'axe du BHNS et de dégager les enjeux qui en découlent.

Afin d'associer pleinement les parties prenantes, parmi lesquelles les communes traversées par l'axe, les intercommunalités ou encore le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, des réunions de travail (4 réunions) et des ateliers (4 ateliers thématiques) se sont tenus sur la période d'avril à septembre 2023, où une forte mobilisation des parties prenantes a été constatée.

Les réflexions se sont poursuivies à l'issue de cette 1^{ère} phase de diagnostic dans le cadre d'une convention de partenariat passée avec l'IAUGL. Ainsi, d'octobre 2023 à avril 2024, le SCOT Grand Douaisis a accueilli 5 étudiants de Master 2, Clara Balut, Gauthier Lesne, Axelia Delassossais, Thomas Fontaine et Noémie Rosset, dans le cadre d'un atelier de projet.

Cet atelier de projet se décline en deux temps :

- Octobre 2023 à janvier 2024 : les étudiants ont réalisé un benchmark consistant à recenser des projets concrets réalisés à l'échelle locale, nationale, voire internationale permettant de répondre aux enjeux identifiés. L'objectif de ce 1^{er} temps est de présenter aux élus et partenaires le champ des possibles et d'ouvrir les échanges sur le futur désiré pour le Grand Douaisis.
- Février à avril 2024 : Les étudiants réaliseront un cahier d'inspirations proposant des exemples d'aménagement contextualisés.

VEILLE JURIDIQUE

Compte-tenu de la mouvance législative et réglementaire depuis 2021, le SCOT GRAND DOUAISIS réalise une veille juridique et informe les élus du bureau syndical et du comité syndical des évolutions ayant une incidence dans les champs d'intervention du SCOT. A ce titre, au cours de l'année 2023, plusieurs informations ont été réalisées, notamment concernant la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux et la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

LA TRAJECTOIRE DU PCAET : VERS UNE NEUTRALITE CARBONE A HORIZON 2050

À travers le nouveau PCAET, approuvé le 15 décembre 2020 et coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, société civile, habitants), une nouvelle ambition forte a été fixée : celle de faire du Douaisis un territoire sobre et neutre en carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET du Grand Douaisis poursuit ainsi désormais une trajectoire permettant au territoire d'anticiper et de réagir collectivement aux nouveaux défis auxquels il doit désormais faire face.

Cette trajectoire se décline en **3 étapes** :

neutre en carbone
compensation
100% zéro SÉQUES
En R émission TRATION
efficaci
sobriété é

1. **Engager une véritable démarche de sobriété** dans tous les domaines en réinterrogeant et en changeant progressivement les pratiques et modes de consommation
2. **Devenir un territoire à énergie positive** (en 2046) en réduisant fortement les consommations d'énergie par des actions importantes notamment en termes de sobriété et en accélérant la production d'énergies renouvelables
3. **Tendre vers la neutralité carbone** en soutenant la séquestration carbone puis la compensation carbone pour les émissions résiduelles de GES

La transformation profonde engagée par les collectivités, habitants, entreprises..., dont les bénéfices sont déjà mesurables, doit s'amplifier et s'accélérer en empruntant cette nouvelle trajectoire. Pour y parvenir, plusieurs plans climat seront nécessaires.



Un programme d'actions recentré autour de 6 axes

Le programme d'actions constitue la feuille de route Air Energie Climat du Territoire pour atteindre la sobriété et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Celle-ci s'articule autour de 6 axes stratégiques : 5 axes thématiques et un accélérateur, courroie de transmission sans lequel les 5 autres ne peuvent se réaliser.



Elaboration du bilan à mi-parcours du PCAET

Le PCAET a été approuvé par le comité syndical du SCOT Grand Douaisis le 15 décembre 2020.

L'article R 229-51 du code de l'environnement prévoit après trois ans d'application, que la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fasse l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. Cette mesure a deux objectifs : assurer la transparence de l'action publique vis-à-vis du public et dresser l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Ainsi, le SCOT Grand Douaisis a engagé en 2023 l'élaboration de ce bilan à mi-parcours. Les travaux ont été menés en régie. Au-delà du respect des exigences réglementaires, le SCOT Grand Douaisis a appréhendé cet exercice en :

- Apportant des éléments de réponses aux remarques formulées par la Région, l'Etat et la MRAE suite à son arrêt de projet (la faible opérationnalité des fiches actions et du calendrier, l'absence d'outils de suivi et d'évaluation, le caractère réglementaire de certaines fiches actions...);
- Valorisant les spécificités de ce PCAET (la trajectoire à long terme, des fiches actions inclusives et volontairement générales, la recherche-action sur la sobriété) et, de révéler en particulier l'intérêt de son portage par le syndicat mixte (interdépendance entre le SCOT et le PCAET, la stratégie liée aux missions du service énergie collectivité...);
- Evaluant son degré d'appropriation par les élus et les partenaires;
- Révélant les conditions et les modalités de son application (freins, leviers, moyens alloués, ...);
- Le concevant comme un outil d'aide à la décision permettant de fixer la feuille de route pour les trois prochaines années.

Le calendrier prévisionnel pour la conception de ce bilan à mi-parcours prévoit de réaliser les travaux entre le 2nd semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024. L'année 2023 a été marquée par un travail technique consistant à :

- Elaborer la méthodologie de travail et l'organisation des missions auprès de chaque agent du SCOT GRAND DOUAISIS qui ont tous collaboré à la réalisation de ce bilan,
- Recenser les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PCAET qui participent à la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET,
- Lister les partenaires à rencontrer compte-tenu des actions qu'ils mettent en œuvre sur le territoire;
- Identifier des projets réalisés sur le territoire qui illustrent et déclinent de manière opérationnelle le programme d'actions;
- Répertorier les actions et les moyens mis en œuvre par le SCOT GRAND DOUAISIS pour animer et favoriser le passage à l'action.

Un questionnaire à destination des maires non membres du comité syndical, des élus du comité syndical, des présidents des intercommunalités et du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a également été élaboré et diffusé. Ce questionnaire vise à connaître le niveau de connaissance des élus du PCAET, ainsi que les actions qu'ils mènent.

L'année 2024 sera marquée quant à elle par des entretiens avec les partenaires identifiés, la formalisation du bilan à mi-parcours et sa conception graphique. La diffusion de ce document est prévue pour la fin du 2nd semestre 2024.

MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME

AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Avis sur les documents d'urbanisme de rangs inférieurs (PLU)

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCoT se poursuit en 2023 à l'aune du nouveau SCoT exécutoire depuis le 19 février 2020.

Au cours de l'année 2023, la commune de Bugnicourt a prescrit la révision de son document d'urbanisme portant le nombre total de procédures de mise en compatibilité des PLU avec le SCoT à 30, soit 55% de PLU en cours de mise en compatibilité.

A noter que pour les procédures de révision de PLU prescrites à compter du 1^{er} avril 2021, les PLU doivent être compatibles avec le SCoT et le PCAET. Sur le territoire du SCOT Grand Douaisis, 13 communes sont concernées par cette nouvelle obligation (Auby, Bugnicourt, Dechy, Estrées, Hamel, Lambres-Lez-Douai, Marcq-En-Ostrevent, Raimbeaucourt, Sin-Le-Noble, Waziers, Bruille-Lez-Marchiennes, Tilloy-Lez-Marchiennes et Vred).

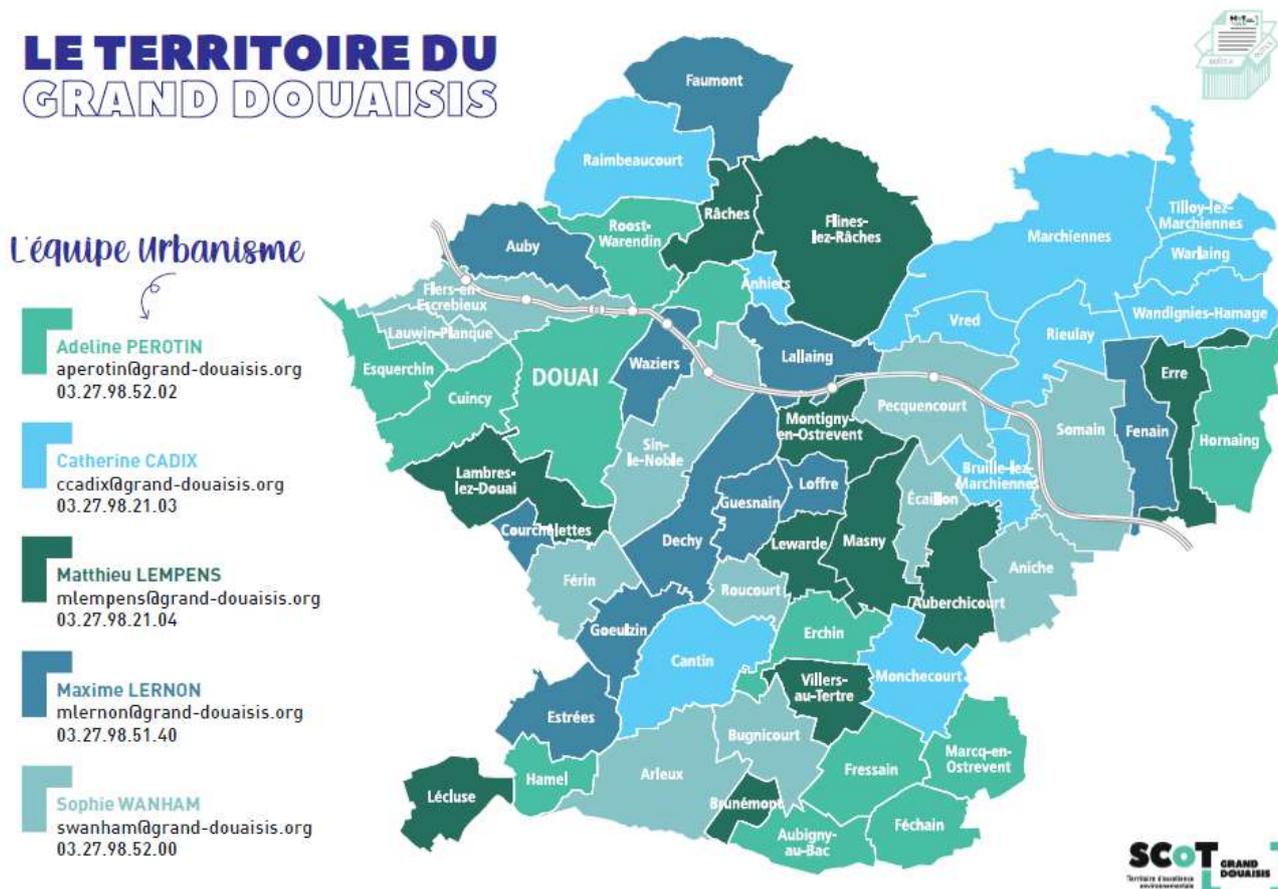
Entre janvier et décembre 2023, le SCoT Grand Douaisis a rendu 13 avis sur des évolutions de PLU ou des PLU arrêtés à l'issue d'une procédure de révision ou d'élaboration (3 avis rendus dans le cadre de révisions générales de PLU, 5 avis rendu dans le cadre de procédures de modification simplifiée, 3 avis rendu dans le cadre de procédures de modification de droit commun et 2 avis rendus dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU :

- 9 avis « compatible » ;
- 3 avis « compatibles sous-réserve » pour tenir compte notamment des objectifs et orientations inscrits dans le SCoT et/ou le DAAC notamment en matière de paysage, de préservation de la ressource en eau ou encore du commerce.
- **1 avis** « incompatible » compte-tenu notamment des objectifs de croissance démographique, de la consommation foncière engendrée par le projet, des orientations prises en matière de commerce, de préservation des milieux naturels, etc.



Avis sur les autres documents d'urbanisme et de planification

Le SCOT Grand Douaisis n'a pas rendu d'avis sur des documents d'urbanisme de rangs supérieurs. Toutefois, l'année 2023 a été marquée par la mobilisation du SCOT GRAND DOUAISIS pour suivre les travaux d'évolution engagés sur un certain nombre de documents d'urbanisme et de planification, notamment la révision de la charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut ou encore la révision du Programme Local de l'Habitat de Douaisis Agglo.



ACTUALISATION DE LA BOITE A OUTILS PLU

Suite à l'approbation du SCOT révisé, le SCOT GRAND DOUAISIS a créé des outils pédagogiques afin d'accompagner les communes dans l'intégration des objectifs du SCOT dans les documents d'urbanisme (Porter à Connaissance SCOT-PCAET, Guide pratique PLU DT3E...).

Les communes ont été destinataires en octobre 2021 de la « Boite à outils PLU » dans laquelle elles retrouvent des supports pédagogiques, de l'information sur le cadre juridique, des modèles de documents (cahiers des charges, délibération...).

Afin de répondre aux besoins des élus, le SCOT GRAND DOUAISIS a actualisé la boite à outils et l'a complété en 2023 par deux documents :

- Une note sur le sursis à statuer ;
- Un modèle d'arrêté de sursis à statuer.

MISSIONS HABITAT/FONCIER

AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME A VOCATION RESIDENTIELLE ET MIXTE

Le code de l'urbanisme et la jurisprudence déterminent les projets d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT. Il s'agit notamment des :

- Projets de plus de 5 000 m² de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme);
- Projets réalisés sur un territoire dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, sans effet de seuil (CE. 9 mai 2005, M. Marangio, avis n° 277.280).

Les services instructeurs des communes et des EPCI délivrent les autorisations du droit des sols après avoir analysé la conformité des projets avec les règles d'urbanisme (PLU...).

Afin d'assurer la compatibilité des projets susmentionnés avec le SCoT, les services instructeurs sollicitent (de manière non systématique) l'avis du Syndicat Mixte.

En 2023, la majeure partie des sollicitations proviennent des services instructeurs de Douaisis Agglo.

Au total, le SCoT Grand Douaisis a rendu en 2023, 22 avis sur des autorisations du droit du sol à vocation résidentielle et mixte.

Le SCOT Grand Douaisis a rendu des avis compatibles sur les projets d'aménagement pour lequel il a été sollicité à l'exception de deux projets. Ces derniers ont reçu un avis incompatible en ne répondant pas aux objectifs du SCoT en matière de densité minimale de logements et en ne respectant pas l'enveloppe du compte foncier en artificialisation octroyée à la commune pour la période 2020-2030.

Ces projets concernent une production totale de 626 logements sur le territoire du Grand Douaisis, parmi lesquels 47% de logements locatifs aidés (dont 28% de logements en bégainage), 37% de lots libres, 16% de logements en accession aidée.

S'agissant des formes urbaines, 52% de la production de logements concernent des maisons individuelles, 24% sont des logements collectifs et 15% des logements intermédiaires.

Les tailles de logements tendent à diminuer pour répondre aux besoins des petits ménages avec une plus grande proportion de production de T2 (25% des logements), T3 (17% des logements) que de T4 et plus (8% des logements).

SUIVI DES PROJETS DE RENOVATION DES CITES MINIERES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

Le SCOT GRAND DOUAISIS est partenaire dans le cadre des réflexions menées sur la rénovation thermique et énergétique des cités minières dans le cadre de l'ERBM et la requalification des espaces publics. Au cours de l'année 2023, le SCOT GRAND DOUAISIS a ainsi été associé aux échanges concernant l'état d'avancement des rénovations engagées sur plusieurs cités minières du territoire et en particulier lors des comités de suivi des cités minières :

- Belleforière à Roost-Warendin ;

- Malmaison à Guesnain ;
- de la Justice à Auby ;
- de la Croix de Pierre à Dechy ;
- des Hauts Près à Lallaing ;
- de l'Archevêque à Aniche ;
- des Arbrisseaux à Ecaillon ;
- du Bois brulé à Somain.

Cette association permet au SCOT GRAND DOUAISIS de connaître l'état d'avancement de la rénovation thermique et énergétique des logements en lien avec les orientations du SCoT en la matière, mais aussi afin d'apporter des conseils sur la requalification des espaces publics.

REFLEXION PREALABLE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose de diviser par deux le rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031 par rapport à celle observée entre 2011 et 2021. Cet objectif est traduit dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui ont l'obligation de territorialiser les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF. Ces derniers seront ensuite déclinés dans les SCoT et les PLU.

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux définit un calendrier prévisionnel pour traduire l'objectif législatif. Ainsi, les SRADDET doivent se conformer à l'objectif national au plus tard le 22 novembre 2024. Les SCoT doivent traduire les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF définis dans le SRADDET au plus tard en février 2027. Les PLU(i) devront quant à eux déclinés les objectifs des SCoT au plus tard en février 2028. Les évolutions apportées à ces différents documents d'urbanisme sont permises dans le cadre de procédures de modification simplifiée. La Région Hauts-de-France a engagé cette procédure par arrêté en juin 2022.

A l'instar des travaux menés, entre août 2021 et octobre 2022, dans le cadre de la conférence régionale des SCoTs, aujourd'hui dissoute, le SCOT GRAND DOUAISIS a engagé des réflexions afin d'anticiper les travaux qui seront menés dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du SRADDET. L'objectif de cette réflexion est de dresser un état des lieux de la consommation réelle d'ENAF depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience et d'évaluer la consommation projetée entre 2021 et 2031. Ce travail doit permettre à terme de nourrir l'avis du SCOT GRAND DOUAISIS qui sera rendu dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées lors de la modification du SRADDET.

Dans la continuité de la collaboration engagée avec les intercommunalités en 2022 pour réaliser l'inventaire des zones d'activités économiques communautaires, permettant d'affiner la connaissance des gisements fonciers et des locaux vacants dans ces zones, le SCOT GRAND DOUAISIS a initié, en 2023, un travail partenarial avec les services instructeurs des autorisations d'urbanisme sur le territoire

(intercommunalités et communes compétentes). A partir des données relatives aux autorisations délivrées et des échanges sur les projets fléchés à court/moyen terme, le SCOT GRAND DOUAISIS a établi une estimation de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2031.

Les résultats de cette analyse et les échanges nourris lors des réunions de travail ont permis également au SCOT GRAND DOUAISIS d'élaborer une note sur la stratégie foncière menée sur le territoire, depuis notamment la création du Syndicat Intercommunal de la Région Somain-Aniche (SIRSA) en 1962 et du Groupement d'Aménagement et d'Urbanisme de Douai (GAUD) en 1984. Cette note vise à alimenter les réflexions de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la modification du SRADDET relative aux efforts de réduction de la consommation foncière. Le SCOT GRAND DOUAISIS a transmis ce document, co-signé par les Présidents des intercommunalités, au Président de la Région Hauts-de-France, au Préfet de la Région Hauts-de-France et du département du Nord, au Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai et aux élus du territoire ayant un mandat au conseil régional.

MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES

ÉTUDE SUR LA PRESERVATION DU CYCLE DE L'EAU

Lors de la révision générale du SCoT du Grand Douaisis, les élus se sont engagés à mener une étude prospective visant à concilier les objectifs et orientations d'aménagement du SCoT révisé avec ceux relatifs à la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. Cet engagement est issu des réunions de concertation menées avec les services de l'Etat à l'issue de l'arrêt de projet du SCoT révisé. Depuis 2019, de nombreux échanges ont été organisés avec les services de l'Etat et l'Agence de l'eau pour définir conjointement les besoins et objectifs associés à cette étude et rechercher des sources de financement.

Cette étude vise à améliorer la connaissance sur le fonctionnement du petit et grand cycle de l'eau et à préciser, à terme, les orientations et objectifs inscrits dans le SCoT pour garantir une préservation de la ressource en eau sur le long terme. Elle est conçue comme un outil d'aide à la décision permettant d'éclairer les choix futurs des élus en matière d'aménagement du territoire. Elle couvre quatre dimensions :

- Pédagogique afin de sensibiliser et d'améliorer la connaissance des élus et des partenaires aux enjeux liés à la préservation du cycle de l'eau ;
- Préventive en évitant à terme les mesures curatives permettant de réduire les pressions exercées sur la ressource en eau ;
- Qualitative en proposant des solutions d'aménagements qui concourent à réduire les pressions sur la ressource en eau, voire à les compenser ;
- Anticipatrice en formulant des objectifs et orientations qui pourront trouver une traduction dans le SCoT dans le cadre de son évolution.

Elle s'organise en trois phases successives :

- La première vise à améliorer la connaissance relative au fonctionnement du cycle de l'eau, à identifier les pressions qui pèsent sur cette ressource et à définir les enjeux en matière d'aménagement du territoire ;

- La deuxième évalue les conséquences futures de la mise en œuvre du SCoT sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (économique, sociale, socio-économique, santé, biodiversité...);
- La troisième s'intéresse à proposer le cas échéant des évolutions relatives aux objectifs et orientations du SCoT, des outils opérationnels permettant un aménagement du territoire garant de la ressource en eau, et des secteurs propices à la renaturation et à la désimperméabilisation.

En 2023, le SCOT GRAND DOUAISIS a élaboré :

- La convention de partenariat avec l'ADOPTA pour bénéficier d'un accompagnement technique et de son expertise sur le territoire ;
- Le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau ;
- Les pièces administratives nécessaires à la consultation des marchés publics pour retenir un bureau d'études qui s'est tenue entre mars et avril 2023. La candidature d'Alisé géomatique a été retenue lors du bureau syndical du 03 mai 2023.

Le prestataire réalise depuis le 2nd semestre 2023 le diagnostic territorial. La réunion de lancement de l'étude en présence des élus et partenaires s'est tenue le 19 octobre 2023 à Lallaing. Elle a été l'occasion de présenter :

- Les membres du groupement ;
- Les objectifs de l'étude et son calendrier prévisionnel ;
- Les 1^{ers} enseignements du diagnostic ;
- Les données encore manquantes pour finaliser cette étape.

MISSIONS MOBILITE

Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²)

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) souhaite lancer en 2024 une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) afin de réaliser une analyse approfondie des habitudes de déplacement des habitants du Grand Douaisis, d'évaluer les infrastructures de transport et de proposer des solutions concrètes pour améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des systèmes de transport du Douaisis dans la perspective de l'élaboration de son Plan de Mobilité.

Une enquête similaire a été pilotée par le SCOT Grand Douaisis en 2012 afin de nourrir l'évaluation du SCoT et la dynamique climat, ainsi que les réflexions menées par le SMTD dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Déplacement Urbain. A l'époque, un partenariat technique et financier a été passé avec le SMTD.

Le SCOT Grand Douaisis réalise actuellement le bilan à mi-parcours du PCAET et devra réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT avant décembre 2025 et du PCAET en 2026. Les résultats de cette EMC² pourraient nourrir ces démarches et alimenter les réflexions existantes et à venir en matière d'aménagement du territoire.

Aussi, en novembre 2023, le SCOT GRAND DOUAISIS s'est engagé à cofinancer cette étude avec le SMTD. La fin d'année 2023 a été marquée notamment par des échanges pour construire la convention de partenariat financier.

MISSIONS COMMERCE

AUTORISATIONS COMMERCIALES

CDAC

La Commission départementale d'aménagement commercial (**CDAC**) est une instance sollicitée pour se prononcer sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale (article L782-1 et L 752-4 du Code du Commerce). Pour rappel, il s'agit principalement :

- Des projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente ;
- Dans les communes de moins de 20 000 habitants, des permis de construire d'équipements commerciaux d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m², après saisine de ladite CDAC par le maire de la commune concernée, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme (le SM SCoT).

La CDAC est instituée par un arrêté préfectoral qui établit notamment la liste des membres permanents de la CDAC composée des personnalités qualifiées et des représentants des élus au niveau départemental. Outre les 7 membres permanents (dont le SCOT), la CDAC est composée depuis la loi ELAN de 7 personnalités qualifiées (Chambres consulaires...). Les membres permanents, prennent part au vote concernant l'avis émis par la CDAC.

Le SCOT Grand Douaisis a rendu un avis dans le cadre d'un projet soumis à CDAC en octobre 2023. Le projet porte sur l'implantation d'un drive alimentaire E. LECLERC composé de 8 pistes, dont 1 piste piétons-vélos, au sein de la ZAC de la Tuilerie à Bugnicourt, classée dans l'armature commerciale du SCoT comme un secteur d'implantation périphérique majeur. L'implantation du drive est prévue sur l'actuel parking réservé aux salariés, accolé au bâtiment Leclerc, non visible depuis l'entrée de ville. Ce projet a reçu un avis favorable.

Autorisation d'exploitation commerciale

Le SCOT GRAND DOUAISIS a été consulté sur un permis d'aménager sur la D643 – route nationale à Lambres-lez-Douai visant l'implantation d'un ensemble de cellules commerciales et de services sur 4 lots. L'avis rendu est compatible sous réserve de préciser les mesures prises en matière de qualité des entrées de ville et justifier l'absence de concurrence de l'offre développée sur le site avec celle de centre-ville.



SUIVI DES DISPOSITIFS ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITE VILLE DE DEMAIN

Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de Douaisis Agglo

Le 6 juillet 2018 Douai a adopté la convention cadre « Action cœur de ville » (ACV). Cette première période a permis à la ville de Douai d'apporter des réponses immédiates et visibles pour la redynamisation de son centre-ville. Le SCoT Grand Douaisis est un partenaire privilégié et signataire de la convention cadre du projet Action Cœur de Ville porté par la ville de Douai et participe à ce titre à l'ensemble des comités techniques et comités de pilotage organisés. Depuis le 25 octobre 2021, la commune d'Arleux a signé la convention pour bénéficier du dispositif national "Petites villes de demain". La commune a rejoint le groupe de travail relatif à la revitalisation des centres-villes animée par la ville de Douai depuis la signature de la convention cadre Action Cœur de Ville. La commune de Sin-Le-Noble est également lauréate du dispositif action cœur de ville depuis 2023.

En avril 2023, l'État a annoncé la prolongation du dispositif ACV pour la période 2023-2026. La ville de Douai a confirmé sa volonté de poursuivre son engagement dans le programme à travers la signature d'un nouvel avenant. La prolongation du programme douaisien s'inscrit dans le cadre général du programme national ACV 2023-2026 qui vise à renforcer l'action menée par la commune en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique. Ainsi, le SCOT Grand Douaisis a, en 2023, continué de suivre l'état d'avancement des projets engagés dans le cadre du programme d'actions sur la ville de Douai et a participé aux réflexions menées dans le cadre de l'élaboration de l'avenant ACV.

Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Les communes de Somain et d'Aniche sont lauréates du dispositif national "Petites villes de demain" et ont signé la convention avec l'Etat le 29 juin 2021. Un travail collaboratif avec les communes et les partenaires, dont le SCOT Grand Douaisis, a été mené au cours de l'année 2022 et 2023 pour élaborer notamment le projet de convention-cadre valant "opération de revitalisation des territoires". A ce titre, le SCOT Grand Douaisis a participé à l'ensemble des travaux et a apporté son expertise afin de garantir la cohérence des actions retenues avec les objectifs et orientations inscrites dans le SCoT et le PCAET. Le SCOT Grand Douaisis a également participé aux travaux connexes menés par les villes de Somain et d'Aniche participant à la revitalisation des centres-villes (projets d'aménagement, suivi des documents d'urbanisme, études sectorielles...). Le 12 juillet 2023, le SCOT GRAND DOUAISIS était présent aux côtés de Cœur d'Ostrevent, des communes et des partenaires pour la signature de l'Opération de Revitalisation des Territoires.



MISSIONS TRANSITION ENERGETIQUE ET AIR

SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES ET DES RESEAUX DE CHALEUR

Le SCOT GRAND DOUAISIS œuvre depuis plusieurs années à la transition énergétique du territoire et a mené pour ce faire de nombreuses études. L'étude de préfiguration des énergies renouvelables et de préfiguration finalisée début 2019 a permis au SCOT GRAND DOUAISIS de connaître et d'actualiser le profil énergétique du territoire, d'identifier toutes les potentialités du territoire en termes d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et d'améliorer la connaissance le mix énergétique.

Pour poursuivre ces travaux, le SCOT GRAND DOUAISIS a engagé au second semestre une réflexion pour élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur. L'objectif est de mener une étude prospective permettant de planifier le développement des EnR&R, et des réseaux de chaleur renouvelables. Outils d'aide à la décision, l'étude doit permettre :

- D'actualiser les connaissances du SCOT Grand Douaisis sur la consommation et la production énergétique, la disponibilité des ressources en EnR&R et de définir les perspectives de mobilisation de ces ressources au regard des besoins actuels et à venir ;
- D'étudier la faisabilité d'extension ou de création de réseaux de chaleur sur deux secteurs identifier et les modalités de leur mise en œuvre ;
- De localiser les potentiels d'extension et de développement de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire et de définir les modalités de leur mise en œuvre afin de favoriser le passage à l'acte ;
- D'étudier le cas échéant la faisabilité de trois autres réseaux de chaleur qui seront à définir pour lesquels la densité thermique est acceptable et compatible avec la création de telles infrastructures.

Le second semestre 2023 a ainsi été l'occasion d'élaborer les pièces administratives nécessaire au lancement de la consultation pour retenir un prestataire pour réaliser cette étude et de prospecter pour des financements auprès des partenaires.

MISSIONS SOBRIETES

La démarche sur les sobriétés est née lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial : pour atteindre l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2046 et la neutralité carbone à horizon 2050, une démarche ambitieuse en matière de sobriétés est nécessaire.

Pour ce faire, un partenariat de recherche-action est engagé depuis 2017 avec l'association Virage Énergie.

Ce travail amorcé par le SCOT du Grand Douaisis et Virage Énergie a permis d'identifier les messages autour de la sobriété, les articulations et synergies possibles avec les autres politiques publiques mais surtout de révéler le champ des possibles sur la question des Sobriétés.

Pour le Grand Douaisis, la sobriété rassemble toutes les actions qui visent à réduire les consommations d'énergie, de matières et d'émissions de GES en faisant évoluer :

- Les habitudes, modes de consommation et comportements inhérents à nos modes de vie ;
- L'organisation collective de notre société.

Dans le Grand Douaisis, les sobriétés recouvrent 6 dimensions :

- La sobriété énergétique : Il s'agit de consommer la juste quantité d'énergie nécessaire en limitant le gaspillage et en évitant la surconsommation d'énergie.
La sobriété énergétique rassemble également pour le Grand Douaisis les actions permettant une autonomie et une relocalisation de la production énergétique.
- La sobriété matérielle : Il s'agit de repenser notre utilisation des biens matériels afin de limiter l'usage de matières premières et de matériaux neufs.
La sobriété matérielle interroge ainsi directement notre rapport à la propriété. Il s'agit également de veiller à ce que la taille et le poids d'un objet correspondent à l'usage qui en est fait.
- La sobriété structurelle : il s'agit de la façon dont l'aménagement du territoire structure l'espace, impacte l'organisation du territoire et des modes de vie. Cet aménagement doit donc être pensé pour que les zones d'habitation, d'activités et de consommation soient proches et facilement accessibles sans voiture.
- La sobriété d'usage : il s'agit du comportement que l'on adopte dans l'usage d'un objet et d'une technologie, dans le but de consommer la juste quantité d'énergie et de ressources nécessaires à son bon fonctionnement.
- La sobriété organisationnelle : il s'agit de repenser nos modes d'organisations collectives afin d'adopter de nouvelles façons de se déplacer, travailler, habiter, consommer... Le développement du télétravail, la mutualisation des moyens de transports, la création de nouveaux modèles économiques ont un impact sur nos consommations énergétiques.
- La sobriété collaborative : il s'agit tout en recréant du lien entre les personnes de pratiquer une activité permettant de faire des économies d'énergie et de ressources naturelles.

Cette démarche doit aujourd'hui prendre de l'ampleur pour engager concrètement et durablement tous les acteurs dans une transition souhaitée et désirable, pour tendre vers la neutralité carbone.

Pour inciter les acteurs du territoire à revoir et faire évoluer leurs actions et comportements mais aussi leurs politiques et stratégies via le prisme de la sobriété, il s'agit d'instiller au même titre que la culture aménagement-climat-énergie, une culture de la sobriété dans le Grand Douaisis. Au-delà d'être partagée sur le territoire, celle-ci doit s'ancrer et être vécue par tous.

C'est pourquoi, ce travail sur la sobriété a été poursuivi par la mise en œuvre en 2021 d'un plan d'actions adossé à notre stratégie Sobriétés, soutenu par le Conseil Régional Hauts-de-France sur la période 2021-2022 dans le cadre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI). Ainsi, en développant une culture commune autour de la sobriété et en poursuivant la recherche-action sur le développement des outils adéquats pour atteindre cet objectif, nous préparons la phase d'accompagnement au changement et au passage à l'action des communes, des acteurs-sociaux - économiques et du grand public (scolaires, familles) afin d'engager concrètement le territoire dans la sobriété.

Pour mémoire, fin 2022, nous avons obtenu l'accord de l'ADEME concernant le financement du programme d'actions proposés pour poursuivre la production d'outils pédagogiques et amplifier la dynamique d'animations des acteurs (communes, entreprises et relais du grand public) du territoire.

En 2023, le premier semestre a été consacré :

- au recrutement du chargé de mission Sobriétés ;



- à la finalisation des livrets « Des actions de Sobriété dans ma commune » et « Des actions de Sobriété dans mon entreprise » ;

- à la finalisation des fiches concernant les thématiques Alimentation et Agriculture et Consommation Déchets (soit 13 fiches en tout). Ces fiches composeront un guide sobriétés à destination des communes. Elles ont pour objectif de préciser comment mettre ces actions en œuvre et sont illustrées de retours d'expériences et de témoignages du territoire.

Sur le plan administratif, sur ce premier semestre nous avons également établi le rapport d'activités associé à la subvention de la Région sur le programme soutenu sur les années 2021 et 2022 ainsi que la préparation de la convention de recherche action avec Virage Energie adossée au programme d'actions 2024-2026 soutenu par l'ADEME.

Depuis septembre 2023, les travaux ont été repris et se sont focalisés sur la préparation du deuxième volet du guide Sobriété et le travail des fiches actions sur le sujet de la mobilité et du bâtiment-aménagement et la définition des contenus des zooms mobilité et aménagement en préparation.

Des temps d'acculturation et de partage ont été organisés pour l'équipe tant par Rachel que par Virage Energie.

MISSION ENERGIE COLLECTIVITES (SEC)

Depuis 2011, le SCOT Grand Douaisis propose aux communes volontaires au travers du Service Energie Collectivités (SEC) et ses Conseillers en Energie Partagé (CEP), de mutualiser un agent spécialisé en énergie et ainsi d'être accompagnées sur les questions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La fin d'année 2023 a été consacrée au renouvellement de la convention SEC et la convention proposée a été ajustée pour permettre d'accompagner toujours mieux les communes. Avec la nouvelle période de conventionnement 2024-2026, 6 nouvelles communes ont décidé d'adhérer au Service Energie Collectivités (SEC). Preuve de l'attractivité de celui-ci, on compte ainsi aujourd'hui 45 communes et un partenariat spécifique avec la ville de Douai.

Ce nouveau dispositif permet ainsi de couvrir les 3/4 du territoire du Grand Douaisis avec la quasi-totalité des communes les plus énergivores du territoire.

Trois types de missions sont par ailleurs aujourd'hui proposées aux communes :

1- **Connaissance et suivi du patrimoine :**

- Au travers d'un rapport d'analyse énergétique global du patrimoine annuel (bâti et éclairage public) précisant la répartition des consommations d'énergie et des dépenses liées (part de l'éclairage public et des bâtiments sur les consommations totales, part du combustible, de l'électricité sur les consommations totales, ...), les bâtiments les plus consommateurs et les bâtiments les plus énergivores mais aussi les dérives de consommation et les pistes d'optimisation de contrats et d'actions.
- Une stratégie pluriannuelle d'amélioration du patrimoine peut alors être élaborée en identifiant : les actions de premier niveau et de sobriété (usage des locaux, régulation et

programmation de l'éclairage, du chauffage...), les actions d'efficacité énergétique (changement de chaudière, isolations de combles...), les potentielles rénovations et les opportunités de mobilisation des énergies renouvelables.

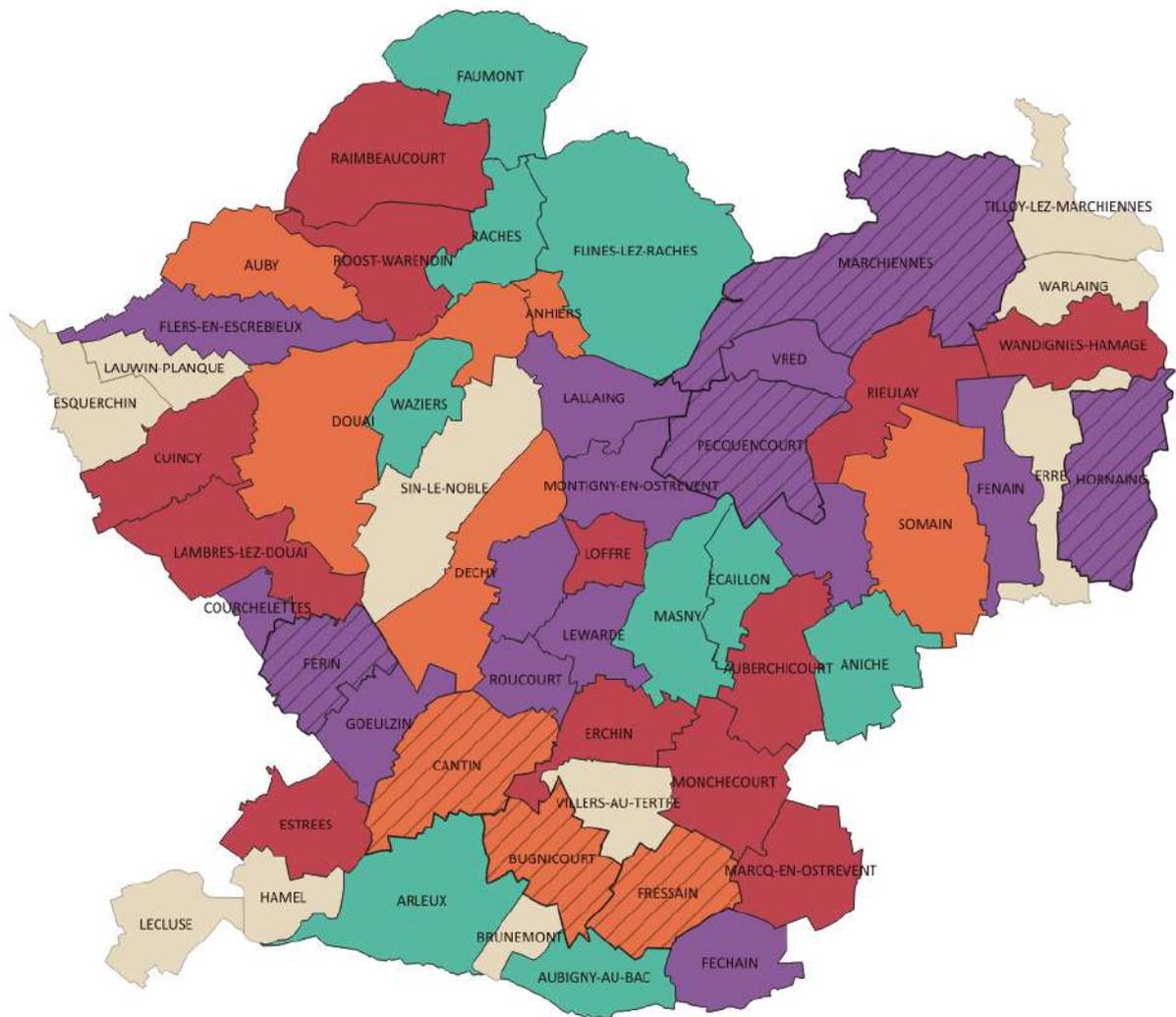
- Un bilan GES est également produit sur ce patrimoine. Il peut être également proposé l'instrumentation des bâtiments nécessitant des investigations poussées (courbe de charge, de température...)

2- Accompagnement à la réalisation des actions d'amélioration :

- Sur la fourniture d'énergie (accompagnement lors de la négociation des contrats de fourniture, propositions de modifications suite à l'analyse des contrats...),
- Sur la mise en œuvre d'actions « simples » d'amélioration (liste de préconisations nécessitant peu (ou pas) d'investissements, pré-diagnostics de bâtiments, études de pertinence, identification d'études complémentaires à mener (études énergies renouvelables, études d'opportunité...), sur la réalisation des projets de rénovation énergétique (accompagnement à la rédaction du cahier des charges de consultation, accompagnement au suivi des missions du bureau d'études sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune...))
- Sur l'intégration des énergies renouvelables, de réseaux de chaleur (études de pertinence, le suivi des projets et des travaux sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune)
- Sur la recherche de financements et aides aux montages financiers spécifiques (contrats de performances, partenariats...) et aides techniques à la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Sur l'évaluation de l'impact de la réalisation des actions « simples » et les travaux de rénovation et d'installations ENR sur les consommations et dépenses d'énergie ainsi que sur les émissions de CO₂.

3- Sensibilisation, mobilisation et expertise spécifique :

- Actions de sensibilisation à destination des équipes municipales (élus, techniciens), à destination des usagers mais aussi visites d'installations, les réunions techniques avec l'ensemble des communes adhérentes,
- La mise à disposition d'outils et d'un centre de ressource mutualisant les expériences, la participation à des expérimentations dans le cadre de projets régionaux et nationaux...

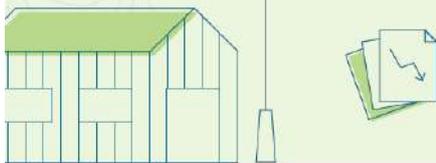


Communication

Des supports de communication ont été créés en interne afin de faciliter la compréhension et la diffusion de message et du rôle des CEP.

Service Énergie Collectivités

Agir ensemble
pour la transition
énergétique et
écologique



Ensemble pour la transition énergétique

La gestion énergétique du patrimoine communal est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales qui sont confrontées à la nécessité de réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'éclairage et les bâtiments publics (écoles, mairies, équipements sportifs, etc...) représentant une part importante de la consommation énergétique des collectivités et contribuent largement à leur empreinte environnementale.



Sur la période 2021-2023, ce sont 40 communes qui ont été accompagnées par nos conseillers. Vous retrouverez en complément de la présentation de leurs missions en fil rouge des retours d'expériences mettant en lumière quelques actions menées pour le territoire. Les CEP vous proposent des conseils objectifs, neutres et indépendants : priorité donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier !

Être accompagné par un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) du SCOT, c'est :

Réduire vos coûts d'énergie : notre plan d'action personnalisé vous aide à économiser de l'argent en réduisant votre consommation d'énergie, qui représente en moyenne **10% du budget de fonctionnement !**

Améliorer votre empreinte environnementale : en réduisant votre consommation d'énergie, vous pouvez réduire votre impact carbone et ainsi respecter et anticiper les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et du PCAET qui visent la **neutralité carbone à 2050**.

Être exemplaire face aux multiples réglementations énergétiques et anticiper les objectifs du décret tertiaire visant des **réductions de consommation allant jusqu'à -60% à 2050**. **Soyez pertinents dans vos choix énergétiques afin de respecter les critères de la RE2020 dans le neuf !**

SCOT GRAND DOUVAIS - Service Énergie Collectivités 3

Le mot du président

Le syndicat mixte du SCOT Grand Douaisis est l'un des tous premiers territoires en France à avoir adossé à son Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) un Plan Climat Territorial (PCT) volontaire en 2007 devenu Plan Climat Air Énergie Territorial désormais. En effet, après avoir réalisé une étude de programmation énergétique dans le cadre de l'élaboration du premier SCOT, les élus ont décidé de construire le Plan Climat autour de 3 grands principes : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Pour accompagner les communes, en 2011, le SCOT Grand Douaisis a mis en place le premier "Conseil en Énergie Partagé" en Nord-Pas de Calais.



Le SCOT Grand Douaisis, premier territoire dans le Nord-Pas-de-Calais à mettre en place le "Conseil en Énergie Partagé"

Aujourd'hui, le Service Énergie Collectivités du SCOT Grand Douaisis contribue à faire du Grand Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique (T3E) à l'horizon 2040 mais également un territoire neutre en carbone d'ici 2050. Les Conseillers en Énergie Partagés sont des acteurs clés de la transition énergétique, en apportant leur expertise technique et leur accompagnement personnalisé aux acteurs locaux pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur empreinte environnementale.

2 SCOT GRAND DOUVAIS - Service Énergie Collectivités

Connaître Vers une meilleure analyse de vos consommations



Retours d'expérience

Factures d'énergie : Un fournisseur envoie une facture 3 ans après la relève : selon l'article L. 224-11 du Code de la consommation, le fournisseur dispose de 14 mois après la dernière relève pour envoyer la facture.

Exploitation de chaufferies : Le contrat d'exploitation prévoyait, depuis de nombreuses années, un objectif de consommation trop élevé par rapport à la réalité. Dans ce contrat, au-delà de 20% d'économies d'énergie, la commune ne percevait aucun intéressement. La consommation réelle était très inférieure à la consommation cible qui était contractuelle et définissait le forfait à payer. L'intervention du CEP avec la proposition de nouveaux objectifs, a permis d'économiser **6 000 € par an à la commune** sur son contrat.

Dès qu'ils disposent des accès donnés par la commune aux factures et compteurs du patrimoine communal, les conseillers analysent les consommations d'énergies et leur tarification. Ils peuvent alors :

- Réaliser un **bilan énergétique** du patrimoine communal (bâtiments et éclairage public).
- Évaluer et optimiser **le prix de l'énergie**.
- Suivre la prestation de fourniture d'énergie des contrats d'exploitation.
- Accompagner la consultation des fournisseurs d'énergie.
- Préconiser des actions de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des EnRRs.
- **Mesurer l'impact** des actions de maîtrise de l'énergie.
- Évaluer l'impact carbone de la consommation d'énergie.

Pour aller plus loin, les conseillers peuvent effectuer une visite technique du patrimoine pour :

- Identifier l'origine des (sur-)consommations.
- **Instrumenter** au besoin les installations techniques (caméra thermique, enregistreur de température...).

- Analyser les campagnes de mesure réalisées.
- Proposer **des actions simples et concrètes** de maîtrise de l'énergie.

*Dans le respect de la réglementation RGPD

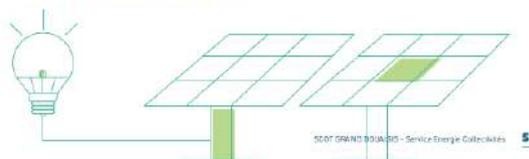
4 SCOT GRAND DOUVAIS - Service Énergie Collectivités

Agir

Pour un accompagnement opérationnel de vos projets

Mobilisez vos conseillers pour :

- Réaliser des **études d'opportunités** et/ou vous orienter : géothermie, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque.
- Accompagner la rédaction de cahier des charges pour les phases études et investissement.
- Rechercher des financements et apporter un appui technique pour les demandes de **subventions** ou les montages financiers spécifiques (respect des critères techniques, estimations, ...).
- Accompagner les démarches liées au **décret Eco Énergie Territoires** (préparation des éléments à intégrer à la plateforme OPERAT, plan d'actions pour le respect des objectifs...).
- **Suivre vos projets** en phase conception et réalisation (participation aux réunions, regard neutre sur les choix techniques).
- Analyser la performance des systèmes énergétiques (notamment au cours des premières années d'exploitation).



Retours d'expérience

Un projet de rénovation de salle de sport équipée de panneaux photovoltaïques :
Le BE prévoit la pose d'un nouveau compteur ENEDIS avec tranchée pour l'intégration du photovoltaïque. Le CEP se renseigne auprès d'ENEDIS : l'installation peut être branchée sur le compteur existant.
→ Économies de 4 536 € HT

Un projet d'installation de signalisation tricolore impose de poser un nouveau compteur :
La commune interroge le BE sur la puissance nécessaire du compteur à installer. Le BE indique une puissance de 6 kVA, sans réflexion préalable. Le CEP demande des précisions au BE et finalement, 1kVA est suffisant.
→ Économies = 77,04 € x 5 kVA (Delta P) = 385,20 € HT/an, soit 462,25 € TTC/an

Informier

Bénéficiez d'un service en continu tout au long de l'année

Pour vous permettre de mieux appréhender les sujets clés, le Service Energie Collectivités vous propose :

Des lettres d'information aux communes 3x par an minimum en fonction des sujets d'actualités
Un décryptage pédagogique des nouveautés et des évolutions réglementaires.



2 Rencontres Energie Collectivités par an

Elles ont pour objectif de vous informer, de vous former et de vous acculturer sur divers sujets en lien avec l'énergie. Par exemple en 2022/2023, les sujets portaient sur la maîtrise de la facture énergétique et la rénovation énergétique performante.

Des visites thématiques des réalisations performantes

Elles permettent de murir concrètement vos projets de rénovations énergétiques et développement d'énergies renouvelables.

6 SCOT GRAND OULAIS - Service Energie Collectivités

L'année 2023 a été marquée par :

- La réalisation des bilans 2018-2022 pour chacune des communes suite à la refonte des outils de suivi des factures et de présentation des bilans énergétiques permettant un meilleur contrôle des données et présentant les objectifs de consommations à atteindre par bâtiment ;
- L'accompagnement sur le décret tertiaire pour les communes concernées qui en ont fait la demande ;
- L'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

Au-delà de la réalisation des bilans, de nombreux projets communaux ont également pu être accompagnés :

- Fonds chaleur pour Loffre, études d'opportunités (PV, géothermie, réseau de chaleur...)
- Interventions sur site participant aux actions de sobriété et de maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal

L'année 2023 a été aussi riche en rencontre avec les élus et techniciens des communes avec notamment l'organisation de 2 Rencontres Energies Collectivités sur les thèmes de :

- _ La rénovation performante à l'école Elsa Triolet de Somain le 12 avril 2023 ;
- _ La chaleur renouvelable, l'exemple de la géothermie à la médiathèque de Cuincy le 16 novembre 2023.

Ces moments privilégiés d'échanges autour de retours d'expérience permettent de mettre en lumière des réalisations exemplaires du territoire et d'acculturer les participants sur des sujets liés à l'énergie.

3 lettres d'information ont aussi été diffusé aux communes adhérentes. Ces documents permettent d'informer les élus et techniciens, tout au long de l'année, des actualités liées à l'énergie, comme par exemple, les aides de l'état sur les coûts de l'énergie, l'Espace Mesures et Services d'ENEDIS, les critères d'éligibilité du fonds vert ou la loi APER.

MISSION ENERGIE RENOUVELABLE

Préparation du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial

L'année 2023 a été consacrée à la préparation du renouvellement du Contrat d'Objectif Territorial EnR avec l'ADEME sous la forme d'un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRT). Plus particulièrement, un recensement des projets de développement de chaleur renouvelable a été réalisé d'un point de vue technique. A cette occasion, un document de communication a été réalisé et largement diffusé auprès des communes, des entreprises et d'associations.

CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL (CCRT)
LANCER-VOUS DANS LES ENERGIES RENOUVELABLES ?

Qu'est ce que le CCRT ?
 Financé par l'ADEME, le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial pour le développement des Energies Renouvelables est un dispositif visant à favoriser le déploiement de projets d'énergies renouvelables sur un territoire. D'une durée de 3 ans renouvelable une fois, il permet de :
 • Financer des actions de promotion, d'animation et de coordination assurées par le SCoT Grand Douaisis ;
 • Financer des projets d'énergies renouvelables et de récupération (ENR/R) (après étude de faisabilité, investissement).

Qui est concerné ?
 Collectivités, entreprises privées (industrielles, agricoles ou tertiaires) et publiques, bailleurs, entrepreneurs, établissements socio-hospitaliers, associations.

Les ambitions du PCAET
 Le SCoT Grand Douaisis a pour ambition de devenir un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, un développement massif des énergies renouvelables est nécessaire. Pour atteindre nos objectifs, il nous faudra produire 2 219,4 GW/an d'énergies renouvelables et de récupération locales.

Le SCoT Grand Douaisis devient votre guichet unique !
 • Instruction technique
 • Suivi des dossiers de demandes de subventions
 • Versement de la subvention

Quels sont les projets ?
 Le dispositif concerne les filières thermiques suivantes :
 • Géothermie sur sondes, sur nappe ou sur eaux usées ;
 • Bois énergie/ biomasse ;
 • Récupération de chaleur fatale ;
 • Solaire thermique ;
 • Réseaux de chaleur alimentés par 60% minimum d'ENR/R : création, extension et densification.

Pour quels besoins ?
La géothermie : intéressante pour des besoins de chauffage en hiver et de rafraîchissement en été (établissements de santé et maisons de retraite, hôtels, bâtiments tertiaires, hypermarchés, etc.).
Le bois énergie : adapté à tous les niveaux de températures (production d'eau chaude ou de vapeur).
 Projets en : chaufferie dédiée à un bâtiment ou en réseaux de chaleur (équipements scolaires et résidences universitaires, logements collectifs, industries et exploitations agricoles délaiteurs de ressources bois, etc.).
La récupération de chaleur fatale : uniquement pour les bâtiments producteurs de chaleur fatale (hôpitaux, industries, hypermarchés, etc.).
Le solaire thermique : prioritaire en cas de besoins importants en eau chaude sanitaire sur l'année (équipements sportifs et piscines, établissements de santé et maisons de retraite, logements, hôtels et restaurants, industries agro-alimentaires, etc.).

Pourquoi réaliser un projet d'énergie renouvelable ?
 • Multiplier les factures énergétiques sur le long terme ;
 • Limiter sa dépendance aux énergies fossiles en valorisant les ressources locales ;
 • Bénéficier d'un coût global moins important qu'une installation au fuel, électrique ou au gaz ;
 • Développer les emplois locaux.

COT EnR
 En 2018, une étude de préfiguration des énergies renouvelables et de récupération a été réalisée sur le territoire. Elle a permis d'identifier les potentiels et opportunités de développement et d'apporter une aide à la décision permettant la réalisation d'opérations (en identifiant les secteurs géographiques prioritaires selon la nature de l'énergie à valoriser non pas en les opposant mais en s'appuyant sur les opportunités et leurs complémentarités). Le territoire est particulièrement propice au développement de la géothermie très basse énergie avec un gisement net de 4000 GWh. Les autres sources d'énergies renouvelables : solaire thermique 310 GWh, bois énergie 11,3 GWh, gaz 212 GWh et énergie de récupération 350 GWh) sont également caractérisées.

Le SCoT devient votre guichet unique, contactez-nous
 Vous avez un projet ?
 Contactez nous dès maintenant :
 secretariat@grand-douaisis.org

SCoT Grand Douaisis
 Le Syndicat Mixte de la Région du Grand Douaisis
 10 rue de la République
 59100 Valenciennes
 Septembre 2023

Afin d'assurer la gestion déléguée des aides de l'ADEME, les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis ont fait l'objet d'une modification permettant également d'assister des personnes morales privées dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat.



Enfin, l'année 2023 a été marquée par l'adoption en Comité Syndical de la charte relative à l'implantation du solaire photovoltaïque et thermique sur le territoire du SCOT GRAND DOUAISIS. En effet, il convient de concilier l'implantation d'installation solaire avec les enjeux de sobriété foncière, d'exemplarité environnementale et de préservation des paysages pour inscrire ces projets dans la stratégie de développement territorial, définie dans le SCoT et le PCAET. Cette charte précise et décline les orientations définies dans le SCoT et le PCAET en matière de développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique. Elle complète le SCoT et le PCAET par un volet qualitatif en favorisant le développement économique, l'implication des collectivités et des opérateurs pour garantir une appropriation et un ancrage local des projets. Il s'agit d'un support de négociation entre élus, porteurs de projet et investisseurs, pour garantir la qualité des futurs projets et leur inscription dans la stratégie de développement territorial.

MISSION CLIMAT ENTREPRISES

Afin de travailler plus étroitement avec les entreprises du territoire sur leurs projets de transition, les Elus ont élargi les **missions d'accompagnement** proposées pour **engager la dynamique DT3E auprès des entreprises**. Celles-ci se sont concrétisées par la rencontre d'acteurs relais et ressources des entreprises : intercommunalités, ADEME, Région, chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industries), des acteurs têtes de réseaux (Pôle Synéo, Cd2e, MEDEF) et des clubs d'entreprises. Certaines entreprises ont également été mobilisées dans le cadre de la **rédaction du livret Sobriétés** permettant ainsi de mettre en avant des pratiques ambitieuses observées sur le territoire.

Etude de Planification et de Programmation Matières Territoriale (E2PM) :

En parallèle de la Dynamique Entreprise-DT3E, un travail a été engagé sur le sujet de l'économie circulaire. En effet, le SCOT a répondu début 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME Hauts-de-France pour réaliser une **Etude de Planification et Programmation Matières Territoriale (E2PM)**. Cette étude a pour objectif de réaliser une **analyse de flux matières, d'évaluer la dépendance du territoire aux importations de ressources** et de **révéler les forces et opportunités pour le rendre plus sobre et autonome**. L'objectif poursuivi étant de soutenir une économie plus robuste qui anticipe la raréfaction des ressources et permet la création de nouvelles filières et d'emplois, notamment via le développement de synergies entre entreprises.

La candidature du SCOT Grand Douaisis ayant été retenue (aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer, et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane), une consultation a été lancée en août 2021 afin de sélectionner un prestataire pour la réalisation de cette étude. Le groupement Citésourcé et Vertigolab a été choisi pour mener cette étude, engagée en novembre 2021 par la première phase dédiée à l'analyse de flux de matières. A l'issue du diagnostic, cette étude s'est poursuivie en 2022 et 2023, permettant à la fois de définir un **scénario ambitieux, une stratégie matières** et un **plan d'actions ajusté**. Deux ateliers ont été organisés et ont permis de **mobiliser de nombreux acteurs du territoire**, 2023 a permis de finaliser le plan d'actions largement concerté avec

l'ensemble des acteurs. Celui-ci a été présenté lors du dernier comité de suivi de l'étude le 21 mars 2023. L'étude a ensuite été largement diffusée à l'ensemble des acteurs concernés.

LE SCOT ...ET VOUS : COMMUNICATION

Au-delà des actions de communication menées dans le cadre des 20 ans du SCOT, de nouveaux documents ont vu le jour : les livrets Sobriétés à destination des entreprises et des communes, le livret de présentation du Service Energie Collectivités.

La communication dans notre organisation a été active et diversifiée au cours de l'année écoulée, se manifestant à travers une participation transversale aux travaux des 2 pôles tels que pour les Rencontres Energies Collectivités, le futur Guide Pratique Sobriétés, l'Axe BHNS, le bilan PCAET, ainsi que la stratégie foncière. Cette implication a été soutenue par différents supports visuels, incluant des « Prenez date », invitations, plaquettes informatives, présentations powerpoint, infographies et communiqué de presse engageant puisqu'ils nous ont valu 2 articles dans La Voix du Nord et L'Observateur du Douaisis au sujet du lancement de l'étude Eau.

COMMUNICATION DE LA STRUCTURE

Le SCOT GRAND DOUAISIS est toujours présent sur la toile au travers nos 2 réseaux Facebook et LinkedIn et notre site internet.

La communication digitale permet la mise en place d'une communication ouverte et empathique.

L'objectif est de ne pas se faire oublier des élus du territoire, de nos partenaires et des habitants du territoire avec lesquels nous avons, par nos différentes actions, tissé des liens.

Elle initie une série d'articles sur les réseaux et le site internet (www.grand-douaisis.com) ainsi que la réalisation de différents outils graphiques pour accompagner le message.

Un travail de réorganisation de l'arborescence du site internet a commencé et continuera sur 2024 afin de le rendre plus attractif et intuitif. De partager nos supports et afin que l'information soit accessible et compréhensible de tout public.



LE SCOT SUR LES RESEAUX

Nos réseaux permettent de diffuser nos propres informations, actualités mais aussi de relayer les informations de nos partenaires en lien avec les thématiques que nous développons.

LES INTERVENTIONS DU SCOT EN 2023

Le SCOT est sollicité régulièrement pour partager son retour d'expériences dans le cadre de journée d'informations, de formation, ou de publication. En 2023, les élus ou techniciens du SCOT sont ainsi intervenus en :

- Février 2023 : Intervention sur l'intégration du changement climatique dans les documents d'urbanisme réalisée dans le cadre d'une formation relative à l'adaptation au changement climatique organisée par le CNFPT ;
- Mars 2023 : Intervention lors du 9^{ème} forum national sur la gestion durable des eaux pluviales sur l'intégration de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau dans le SCOT Grand Douaisis ;
- Mai 2023 : Intervention lors d'un atelier des Assises Européennes de l'Energie à Bordeaux – présentation de l'E2PM
- Juin 2023 : Intervention dans le cadre du comité partenarial des praticiens de la planification opérationnelle organisée par l'Agence Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse sur la prise en compte des enjeux de préservation de la ressource en eau dans les documents de planification ;
- Octobre 2023 : Support réalisé dans le cadre d'une intervention en Roumanie de M. Renard, assesseurs au bureau syndical, sur l'intégration de la préservation de la ressource en eau dans le SCOT Grand Douaisis.

LE SCOT ET...SES PARTENAIRES

LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération nationale des SCOT a renouvelé son conseil d'administration et le club technique le 5 novembre 2020. M. Michel HEINRICH a été réélu Président.

LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le SCOT Grand Douaisis participe techniquement aux travaux des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement organisés par la Région Hauts-de-France pour mettre en synergie leurs compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de planification.

LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Les SCoTs et les PLUs doivent être compatibles avec cette dernière. Celle du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, qui couvre partiellement le territoire du Grand Douaisis, a été écrite pour 12 ans et couvre la période 2010-2022. Elle reste toutefois exécutoire

jusqu'en septembre 2025. La révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a été prescrite par le Parc le 14 décembre 2021.

En 2023, le SCOT Grand Douaisis a collaboré et participé à l'ensemble des travaux et études complémentaires (trames écologiques, agriculture, paysage) menés dans le cadre de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

ADOPTA

Le SCOT Grand Douaisis est adhérent à l'ADOPTA depuis 2018. Des échanges réguliers nourrissent les réflexions sur la gestion des eaux pluviales notamment. Une convention spécifique a été signée en 2023 afin que le SCOT bénéficie de l'expertise de l'ADOPTA dans le cadre de l'étude menée sur la pérennisation de la ressource en eau.

CAUE

En 2023, l'adhésion du SCOT Grand Douaisis au CAUE est renouvelée. Des échanges réguliers nourrissent les réflexions notamment celles relatives au territoire de projet « EXPLOITER LE POTENTIEL OFFERT PAR LA PROXIMITÉ DE LA LIGNE DU BHNS SUR LA RD645 ».



ANNEXES

Composition complète du Comité syndical au 30 décembre 2023

DOUAISSIS AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS	CŒUR D'OSTREVENT DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS
Raphaël	AIX	DUCONSEIL	Xavier	BARTOSZEK	DURAND
Caroline	BIENCOURT	BOUREL	Alain	BRUNEEL	DUBRINQUEZ
Djamel	BOUTECHICHE	LASNEAU	Christian	BULINSKI	LIVE
Fanny	CHRETIEN	KACZMAREK	Murielle	CARON	LAUDOUX
Lionel	COURDAVAULT	VAILLANT	Marie	CAU	COMMUN
Coline	CRAYE	THIERRY	Yves	CONDEVAUX	TANCA
Henri	DERASSE	MERCIER	François	CRESTA	CICHOWSKI
Laurent	DESMONS	FERENZ	Frédéric	DELANNOY	HOCQ
Denis	DESRUMAUX	LABRE	Marc	DELECLUSE	BOURGHELLE
Christian	DORDAIN	SALLIO	Erich	FRISON	FLEURQUIN
Lisiane	DUBUS	BOULANGER	Daniel	GAMBIEZ	DUPILET
Alain	DUPONT	BLASSEL	Sébastien	GEIRNAERT	DEPRET
Jean-Paul	FONTAINE	PROVENZANO	Eric	GOUY	CAFFIN
Florence	GEORGES	FENAIN	Yves	MAITTE	FALEMPE
Thierry	GOEMINNE	WOSKALO	Rémi	MARTINOWSKI	KOMIN
Laurent	ILSKI	WALLART	Claude	MERLY	BERNARD
Henri	JARUGA	DUBREUCQ	Régis	MINNENS	FONTAINE
Vincent	JEANMOUGIN	PEDERENCINO	Alain	PAKOSZ	VERDIN
Jean-François	JOOS	BELINET	Julien	QUENNESSON	DURANT
Laurent	KUMOREK	RASZKOWSKI	Jeanne	ROMAN	SAVARY
Sébastien	LANCLU	DOZIERE	Jean-François	TIEFFENBACH	LEHINGUE
Thierry	LEDENT	HALLE	Evelyne	TOMMASI	BRAY
Miguel	LIBERAL	FOUQUET			
Arnaud	MARIAGE	VIGNAL			
		GOUPI			
Abdallah	MOHAMMED	VALLET			
Nadine	MORTELETTE	MARFIL			
Brahim	NOUI	LEMAITRE			
Dominique	PHILIPPE	BENADDI			
Arnaud	PIESSET	PIQUOT			
		GUIFFARD			
Jean-Marc	RENARD	LEFEBVRE			
Jean-Marc	SAINT-AUBIN	BEAUVOIS			
Elodie	SAVARY	BOURY			
Stéphanie	STIERNON	LECLERCQ			
Jean-Michel	SZATNY	LEFEBVRE			
Ludovic	VALETTE	VANDEVILLE			
Christian	WALLARD	PETIT			
Vincent	WANTIER	SOREL			
Dimitri	WIDIEZ	BAILLEZ			

Composition du bureau syndical suite au renouvellement des assemblées au 31 décembre 2023

1	M Lionel COURDAVAULT	Président
2	M Claude MERLY	1° Vice- Président en charge des Finances
3	M Raphaël AIX	2° Vice- Président en charge de l'Environnement – Biodiversité
4	M Thierry GOEMINNE	3° Vice- Président en charge du Développement Economique – Commerce
5	M Julien QUENNESSON	4° Vice- Président en charge des Paysages, Patrimoine et tourisme
6	Mme Florence GEORGES	5° Vice- Président en charge de la Transition énergétique et Climat
7	M Laurent KUMOREK	6° Vice- Président en charge de l'Habitat-Foncier
8		7° Vice- Président en charge en charge du Transport – Mobilités – Numérique
9	Mme Marie CAU	8° Vice- Président en charge de la Santé – Qualité de l'air – Filière agricole
10	Mme Caroline BIENCOURT	1° assesseur
11	M François CRESTA	2° assesseur
12	M Jean-Marc RENARD	3° assesseur
13	M Dimitri WIDIEZ	4° assesseur
14	M Yves MAITTE	5° assesseur
15	Mme Nadine MORTELETTE	6 ° assesseur
16	M Djamel BOUTECHICHE	7° assesseur
17	M Christian BULINSKI	8° assesseur
18	M Ludovic VALETTE	9° assesseur

Synthèse budgétaire 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2022	Réalisation 2022	BP 2023
Fluides et fournitures	17 800	10 764	32 100
Services extérieurs	285 650	202 063	283 050
Frais liés à la communication	42 100	435	40 000
Rémunérations (personnel et élus)	735 560	676 693	801 310
Fonds de concours	17 220	17 220	17 220
Charges exceptionnelles	0	0	0
Dotation aux amortissements	205 648	205 648	182 572
Virement à la section d'investissement	1 053 663	0	1 096 331
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 357 641	1 112 822	2 452 583

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2022	Réalisation 2022	BP 2023
Participation des groupements	889 662	889 662	889 672
Subventions de l'Etat et Région	75 696	48 323	105 000
Subventions de communes (SEC)	224 305	224 305	228 081
Autres produits exceptionnels	0	4 885	0
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
Excédent de fonctionnement reporté	1 160 477	1 160 477	1 222 330
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 357 640	2 335 153	2 452 583

AUTOFINANCEMENT POUR INVESTIR	0	1 222 330	0
--------------------------------------	----------	------------------	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire : Crédits 2022	Réalisation 2022	BP 2023
INVESTISSEMENTS COURANTS	56 000	9 358	51 400
Licences	1 000	116	3 000
Acquisition de logiciels	15 000	0	10 000
Matériels de bureau et informatiques + divers	12 000	7 597	17 000
Mobiliers	6 000	1 645	8 400
Agencement et aménagement des constructions	10 000	0	1 000
Insertions légales pour les marchés	2 000	0	2 000
Réalisation de documents d'urbanisme	10 000	0	10 000
INVESTISSEMENTS EN ETUDES			
Etudes et mission dans le cadre de la dynamique Climat	310 000	95 174	248 250
Suivi et élaboration du PCAET (50K€ sur 2 ans)	25 000	0	70 000
Mission sobriété	100 000	19 750	48 250
Mission conception/réalisation jeu neutralité carbone	10 000	11 479	0
Etudes complémentaires Climat	100 000	63 945	30 000
Etudes complémentaires Energie	75 000	0	100 000
Etudes et missions dans le cadre du SCOT	470 000	38 616	270 000
Révision du SCOT (Programme de 700 K€ sur 4 ans)	0	0	10 000
Données observatoires	0	0	10 000
Guide PLU " DT3E"	70 000	38 616	0
Etudes spécifiques aménagement-urbanisme	400 000	0	250 000
Missions de communication/animation	140 000	0	85 000
Mission livres SCOT	0	0	0
Mission outils communicant PCAET	90 000	0	35 000
Autres missions de communication	50 000	0	50 000
Etudes diverses non affectées	935 540	0	1 323 577
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 919 040	150 649	1 985 727
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire : Crédits 2022	Réalisation 2022	BP 2023
FCTVA	30 000	508	30 000
Amortissements	205 648	205 648	182 572
Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement pour investir)	1 053 663	0	1 096 331
Excédent d'investissement reporté	629 729	629 729	676 824
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 919 040	835 885	1 985 727
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0	685 236	0
	Equilibre budgétaire	Compte administratif	Equilibre budgétaire